

# Séance du Conseil Municipal du 28 février 2011

## Compte rendu

### Ordre du jour :

1. Compte administratif 2010 / compte de gestion 2010
2. Lotissement « Canteloup » : rétrocession de la voirie dans le domaine communal
3. Location appartements immeuble Pl Cathédrale
4. Jardins familiaux
5. Aménagement Prat Beziau : point de situation
6. Point sur les travaux/achat matériel
7. Plan communal de sauvegarde : point de situation
8. Questions diverses

**Présents** : MM LOUBON, COT, DESPAX, LABATUT, MORVAN, ANE, GINESTET, PIMOUNET, BOUCHARD, LAPEYRE, PELLIS Mmes BEYRIA, MAGNOAC, MARCHESIN, DESCOUS.

**Absents/Excusés** : Mmes BASSAT, CAILLE, GHILARDI, M DUMONT,

Pouvoirs : Mme Caille à Mr Loubon / Mr Dumont à Mr Morvan/ Mme Bassat à Mme Beyria  
Cédric PIMOUNET est nommée secrétaire de séance

Lecture et approbation du compte rendu du 15 décembre 2010

### **1. Compte administratif 2010 / compte de gestion 2010**

Mr le Maire présente le compte administratif. En fonctionnement, on peut constater une augmentation plus conséquente des dépenses par rapport aux recettes.

Le résultat global de clôture est un excédent de 188 906 €, soit :

- excédent fonctionnement sur exercice : 204 193 €
- excédent reporté : 249 287 €
- résultat à affecter : 453 480 €
- solde exécution investissement – 264 573 €
- solde restes à réaliser : - 106 585 €

Après affectation du résultat, le report en fonctionnement sera de 82 321 €

Concernant les dépenses d'investissement, Mme Descous souhaiterait un chiffrage plus précis pour certains travaux et notamment les travaux en régie. Mr Loubon répond que le chiffrage de la partie « personnel » est difficile à évaluer.

Après vote (Oui :15, Blanc : 1), le compte administratif est adopté.

### **2. Lotissement « Canteloup » : rétrocession de la voirie dans le domaine communal**

Mr le Maire informe le conseil que l'Association Syndicale du lotissement « Canteloup », propriétaire des espaces communs, sollicite la reprise dans le domaine communal de la voirie et une partie des espaces verts du lotissement.

Il propose au conseil l'intégration dans le domaine public communal des parcelles constituant la voirie et une partie des espaces verts, cadastrées S° AL n° 249, n° 253, n° 254.

Après vote (Oui : 14, Non : 3 Blanc : 1), le conseil décide :

- l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles constituant la voirie et une partie des espaces verts du lotissement « Canteloup », appartenant à l'association syndicale libre de « Canteloup » (parcelles cadastrées Section AL n° 249, 253 et 254), afin de les intégrer dans le domaine public communal,
- l'intégration dans la voirie communale des voies de desserte du lotissement (parcelles n° 254).

### **3. Location appartements Maison Pl Cathédrale**

Mr le Maire informe le conseil qu'il convient de fixer les conditions de location et le montant des loyers pour les 3 appartements créés dans le bâtiment communal, Place de la cathédrale.

La commune s'étant engagée à pratiquer des loyers à 6.40€ le m2 pour ces appartements, il propose les montants suivants :

Appartement T2 : 389€/mois Appartement T2(duplex) 287 €/mois, Appartement T3 : 465 €/mois  
Charges locatives concernant le ménage des parties communes 15 €/mois pour les T2, 20 €/mois pour le T3

Le conseil, à l'unanimité, décide la location des 3 appartements et approuve les montant des loyers et charges proposés.

### **4. Jardins familiaux**

Mr Despax présente au conseil le projet de création de jardins familiaux sur le terrain communal situé près de la cité des Castors. Il rappelle que l'objectif est de mettre à la disposition des administrés habitant un logement sans jardin, un terrain de terre leur permettant de cultiver des légumes.

L'aménagement consisterait à clôturer l'espace destiné aux jardins, à créer un puits, afin de réaliser, dans un 1<sup>er</sup> temps, 4 à 6 jardins équipés d'un abri bois.

Devis puits : Mr Manprin (1490 €ht) Eurl Leran (3840 €ht). Devis retenu Mr Manprin

Estimation pour fournitures clôture et abris bois : 2700 €ht + 1700 €ht

Les travaux (pose de la clôture et réalisation des plates formes des abris) seront effectués par les agents communaux.

Mme Descous pose la question de la nature du sol et de l'aménagement de l'accès à ce terrain.(actuellement chemin de terre, problème du passage des véhicules, état du chemin dans la durée...)

Mr Cot répond que la nature du sol est bonne.

Quant à l'aménagement de l'accès, il n'a pas été chiffré à ce jour.

Mme Magnoac aurait souhaité un chiffrage précis et global du projet (travaux en régie compris). Elle pose la question du règlement et des critères d'attribution.

M M Despax et Loubon répondent que cela sera étudié ultérieurement. Quant au coût global, il peut être estimé actuellement à 10 000 € environ. Mr Loubon tient à rappeler le caractère social de ce projet.

Le conseil décide (Oui 15, Non : 2 Blanc :1) la réalisation des jardins familiaux.

## **5. Aménagement Prat Beziau : point de situation**

Mr Despax informe le conseil que les travaux d'aménagement du quartier « Prat Beziau » débiteront courant juin 2011. Le marché de travaux sera passé selon la procédure adaptée ; la consultation des entreprises est prévue dès le mois de mars. (date limite réception des offres 8 avril)

## **6. Point sur les travaux/ achat de matériel**

Mr Cot fait le point des travaux terminés : agrandissement quai poste, toilettes publique rue du Barry Neuf, aire de jeux Ramondère, stade (abri terrain entraînement), grilles sécurité + petits travaux à l' atelier.

### Examen des devis par la commission

- Etanchéité terrasse de la Poste

C.P.R : 5315 €ht

Rossignol Frères : 4530 €ht

Etanchéité 47 : 8481.70 €ht

L'entreprise CPR est retenue.

- Curage de la Save

Sarl Loubens : 3500 €ht

Labaysse Patrick : 2900 €ht

Naudin et Fils : 4450 €ht

Mr Labaysse est retenu.

### Appartements « Ancienne gendarmerie »

Mr Loubon rappelle au conseil le projet d'aménagement et de rénovation de 2 appartements dans ce bâtiment. Il donne la parole à Mr Pimounet pour un compte rendu de la commission réunie ayant évoqué la problématique de ce projet.

Compte tenu de l'état de la structure plancher, une réflexion sur la globalité du bâtiment est nécessaire ; le phasage des travaux et l'élaboration de devis devront être étudiés.

Mr Loubon ajoute qu'un dossier de demande de subvention auprès de la Région sera constitué.

### Véhicule

Mr Cot informe le conseil du vol du véhicule polybenne dans l'atelier.

Il convient donc de prévoir l'achat d'un nouveau polybenne. (budget à prévoir 30 à 35 000€)

L'indemnité de l'assurance étant de 16 979 €.

## **7. Plan communal de sauvegarde**

Mr Pimounet fait un point. Le travail au niveau du risque majeur (les inondations) est pratiquement terminé. Il reste les autres risques à traiter et certaines fiches techniques à réaliser. Le PCS devrait être terminé courant du mois prochain.

## **8. Questions diverses**

### Toiture cathédrale (tranche ferme)

La consultation des entreprises est en cours (ouverture des plis le 15 mars)

### Cloche n° 1 : remplacement du battant

Devis de la Sté Bodet : 1693 €ht (subvention demandée à la DRAC)

Restauration du tableau « Crucifixion » : (dossiers de subvention déposés auprès de la Drac, Région, Département)

### Granges « rue du Moulin »

Mr le Maire rappelle au conseil que les 2 granges appartenant à la commune sont en très mauvais état (chutes de briques et tuiles) et qu'il convient pour des mesures de sécurité de fermer la rue.

Dans l'immédiat, il est demandé à Mr Bernard ANE de constater l'état de ces immeubles.

### Salle polyvalente : sol

Mme Magnoac demande à Mr Morvan de faire un point de situation quant au problème du revêtement du sol. (glissement lors de la pratique du handball)

Mr Morvan précise qu'un courrier a été notifié à l'entreprise Malet, qui a constaté ce problème.

Des essais de pose de film antidérapant sur les parties concernées sont en cours.

### Signalisation routière

Mr Ané pose la question pour la mise en place d'un panneau « stop » à l'intersection de l'ave du Maquis de Meilhan et de la Départementale 626.

La séance est levée à 22 h 45